



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

REÇU EN PREFECTURE

Le 30 décembre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20251229-D20250018210-DE

VILLE DE MAMOUDZOU

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 25

de Votants : 26

Dont vote par procuration : 1

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00182/2025 du 29/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf décembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session extraordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 23 décembre 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (25)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4^{ème} adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12^{ème} adjointe au Maire), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13^{ème} adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1^{er} adjoint au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (adjointe au maire), Mme Munia DINOURAINI (7^{ème} adjointe au maire), M. Jacques Martial HENRY (conseiller municipal), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9^{ème} adjoint au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3^{ème} adjointe au Maire), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Badrou RADJAB (conseiller municipal)

Absents : (23)

M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMODOU (Conseillère municipale), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Chamouine ATTOUMANE (conseiller municipal), M. Mohamed Tani OUSSENI (conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (conseillère municipale), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Inayatie KASSIM (8^{ème} adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10^{ème} adjoint au Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale),

Absents excusés : (0)

Procuration : (1)

Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale).

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2025.00128/2025 du 28 août 2025 relative à la programmation de la Dotation de la Politique de la Ville ;

OBJET :

**Réaffectation de
subventions de la DPV
2025**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 31/12/2025 que la convocation avait été faite le 23/12/2025.

Le Maire.



Considérant que par délibération n°2025.00128/2025 du 28 août 2025 relative à la programmation de la Dotation de la Politique de la Ville, le conseil municipal a attribué des subventions à des associations communales pour les accompagner dans la réalisation d'actions répondant à leurs programmations annuelles aux fins d'animation de la vie des quartiers prioritaires dans le domaine de la parentalité, éducation et des sports.

Considérant qu'il est constaté qu'une partie de ces organisations ne sont pas en mesure de mobiliser les aides accordées pour les raisons définies dans le tableau ci-dessous.

Considérant qu'il est demandé au conseil municipal d'approuver la réaffectation desdites subventions, comme suit, pour éviter de les perdre et de surcroît faire subir à la ville une réserve de performance qui amputerait la moitié de ses dotations en 2026.

Nom de l'association	Motif de retrait	Nouvelle proposition	Projet retenu
Association M'tsakandro - 5 000 €	Non active dans le domaine de mobilisation de l'aide accordée (sport, football) – arrêt momentané d'activité, n'a engagé aucune équipe en championnat dans la discipline concernée au sein de sa fédération sportive– Ligue de Football – attente nouvelle Réorganisation	Volley Club de M'tsapéré - 5 000 €	Soutien à la pratique des femmes et des jeunes
Association Mayendreleyo MEMA – 7 500€	Arrêt momentané des activités dans le domaine de mobilisation de l'aide accordée, médiation - perte de contact avec les membres connus de l'association, pas de manifestation de reprise, attente nouvelle réorganisation	Club Unicornis de Passamainty 7 500 €	Soutien à la pratique des femmes en Football
Association les Minis Explorateurs – 7 500 €	Départ des membres du bureau en France hexagonale et absence de nomination de nouveaux membres mobilisables localement	Mission Locale de Mayotte – 7 500 €	Soutien à la mobilisation pour l'insertion des jeunes

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'approuver les réaffectations proposées.

Article 2 : d'autoriser le Maire à verser les aides accordées aux nouveaux bénéficiaires.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 30/12/2025

Le Maire



Abstention (0) :
Contre (0) :